Département de la DROME

Commune de BEAUFORT SUR GERVANNE

26400

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan d'ensemble

5

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU
1/5000	**24/05/2006**	**06/12/2011**	**../../2013**

BEAUR
Tél. 04-75-73-43-00 - Fax 04-75-73-48-61
Courriel : contact@beaur.fr - Internet : www.beaur.fr

NUMERO D'ETUDE : **5.06146** W:\PRODUCTION\PLU\506146_BEAUFORTSURGERVANNE\DAO\DESIGN\506146_PLU.DWG DATE : **DEC. 2012**

LEGENDE :

Zones urbaines

UA : Zone centrale dense à vocation habitat, services et commerces
UB : Zone de densité moyenne à vocation principale d'habitat et de services
UT : Zone touristique

Zones agricoles

A : Zone réservée aux activités agricoles
Aa : Secteur inconstructible de la zone agricole
Ah : Secteur de gestion du bâti

Zones naturelles

NP : Zone naturelle strictement protégée
NPs : Secteur à vocation de sports

Secteur soumis à un risque d'écoulements des eaux

Secteur concerné par un risque d'incendie (aléa moyen et modéré - étude 2002)

Périmètre de protection éloigné du captage de la source de la Bourne

Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'Urbanisme (rénovation à l'identique)

Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'Urbanisme (changement de destination autorisé)

MARGES DE RECUL PAR RAPPORT AUX VOIES (en mètres) :

Route départementale en campagne =
marges de recul par rapport à l'axe de la voie

Largeur de plateforme
Habitations
Autres constructions
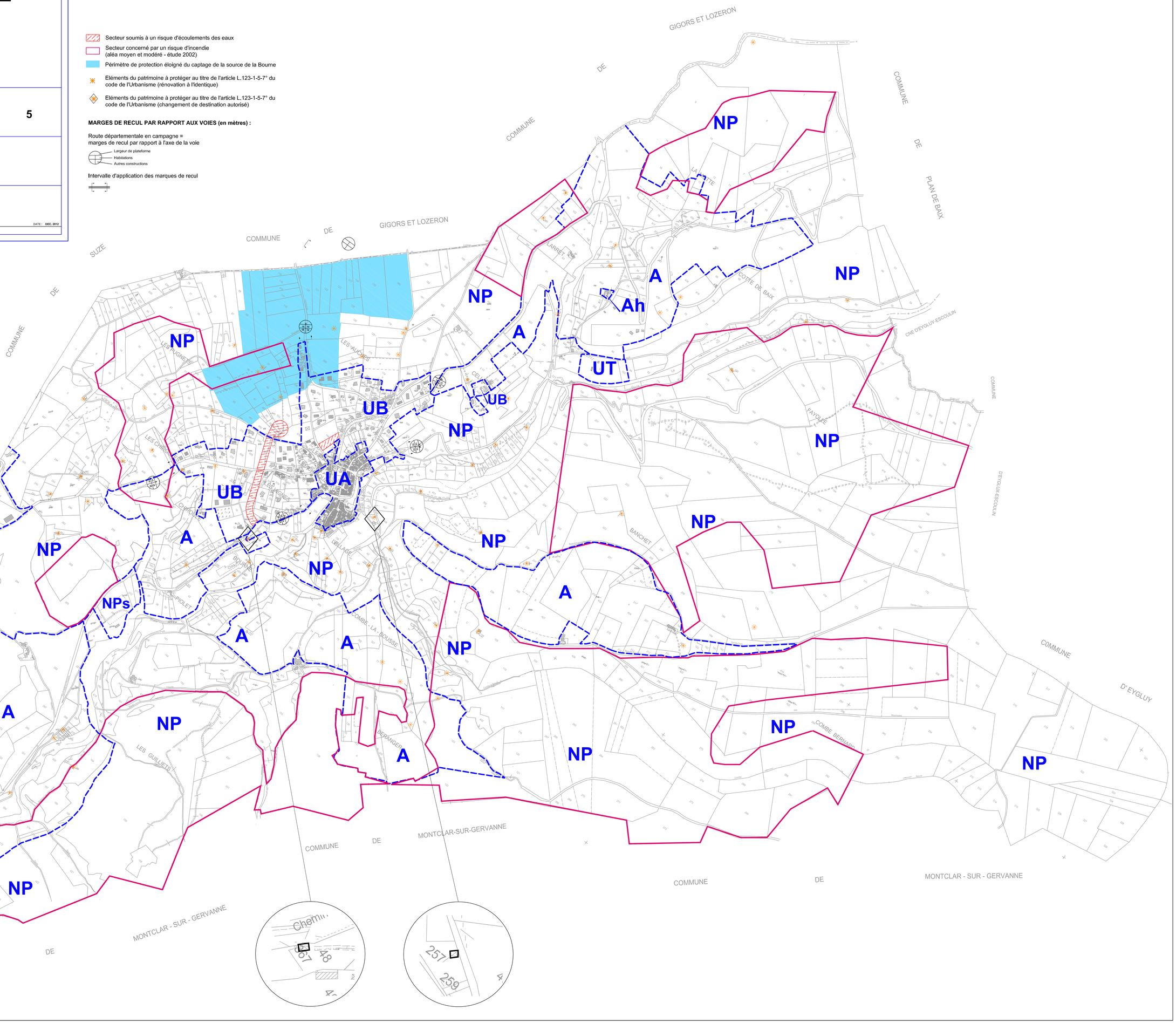
Intervalle d'application des marques de recul